

Il n'existe aucun climat de confiance entre les parties—particulièrement du côté syndical—sur la question de la sécurité d'emploi. Comment penser qu'un homme qui risque d'être remplacé par une machine ne s'en inquiète pas? Ce problème, nous le savons, a toujours été présent dans les relations industrielles depuis le début de la révolution industrielle.

Comment en arriver à ce que la direction de ce nouvel organisme traite les postiers en collaborateurs? Comment y faire naître un certain leadership industriel auquel nous sommes en droit de nous attendre de la part de la direction d'un organisme de cette importance? Comment les faire sortir des tranchées et leur faire abandonner cette attitude de confrontation industrielle que bon nombre d'entre nous avons espéré voir disparaître du monde ouvrier?

Le bill C-8 ne va pas nous y aider beaucoup. On ne peut malheureusement en augurer que la persistance du malaise ouvrier, à moins que l'on ne s'applique sérieusement à y remédier. Nous voyons maintenant le point culminant de dix années d'échec à résoudre les problèmes que nous avons connus, et de 18 mois d'absence de convention collective. Si le projet de création d'une société de la Couronne aboutit un jour, j'y trouverai quelques motifs d'espoir car elle apportera une chose très importante: elle offrira une nouvelle possibilité, une occasion toute fraîche d'amener les postiers à œuvrer dans le cadre harmonieux de relations de travail modernes susceptibles de mettre fin aux problèmes actuels. Établir une nouvelle société de la Couronne avec les mêmes gens, sans nouvelles politiques ou nouveaux efforts pour tenir compte de l'élément humain, à mon avis, ce n'est pas très prometteur.

● (1220)

Comme condition préalable à ce genre d'entreprise, nous devons élaborer des règles de conduite qui s'appliqueront aussi bien à la direction qu'aux employés, dans le cadre de ce nouvel organisme, de façon à minimiser les problèmes actuels. Si nous voulons que les Luddites disparaissent des Postes, nous devons veiller à prendre des mesures préventives pour régler le problème de la sécurité d'emploi; nous devons en outre veiller à ce qu'il y ait consultation préalable et un effort sincère pour réduire les causes de heurts, et ainsi restaurer la qualité des services dont le pays a besoin et qu'il paye.

La majorité des membres du Sénat ont une plus grande expérience que moi des relations industrielles. Je dois avouer que mon expérience des problèmes dans la Fonction publique elle-même et de ses relations de travail est relativement modeste comparée à celle d'autres sénateurs. D'autre part, je dois dire que, du temps que j'étais actif dans ce domaine, les grèves n'étaient pas admises dans la Fonction publique.

Mon expérience m'a appris une chose ou deux. D'abord, si vous traitez les gens en égaux, avec respect, il est étonnant de voir tout le mal qu'ils se donneront pour vous rencontrer à mi-chemin et trouver une solution commune. J'ai appris que lorsqu'on défie les gens d'assumer des responsabilités, ils ont de bonnes chances de bien s'en tirer. J'ai aussi constaté que lorsque la porte est ouverte entre la direction et les chefs

syndicalistes bien des problèmes qui, autrement, pourraient prendre une importance exagérée et devenir pénibles, sont parfois résolus à l'amiable. Si l'on crée une société de la Couronne, j'espère qu'on s'inspirera de cette attitude, afin que les parties en cause reprennent une attitude plus amicale et constructive.

Il est inutile que certains d'entre nous déclarent qu'ils en ont par-dessus la tête, et je suppose que le premier ministre est de ceux-là. D'autre part, ce n'est pas cela qui intéresse le public. Ce qu'il veut, c'est savoir ce que nous allons faire pour régler le problème. A mon avis, le gouvernement a hésité, cafouillé et tourné autour du pot trop longtemps déjà. Si le Sénat adopte le bill, et pour ma part, je vais voter pour, j'espère que ce sera à la condition expresse que la direction—encore responsable des Postes—entreprendra une réforme radicale et efficace des Postes grâce à laquelle le courrier canadien sera distribué régulièrement, économiquement et sans retards.

L'honorable David A. Croll: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce bill ni de parler de négociations collectives. On connaît depuis des années mes opinions là-dessus. Il y a toutefois deux choses qui m'ennuient. J'étais ici aux petites heures de la journée, lorsque nous avons ajourné, mais lorsque je me suis éveillé ce matin et que j'ai entendu les nouvelles, je me suis demandé si je n'avais pas rêvé. La première chose que j'ai entendue a été que le Sénat avait bloqué l'adoption du bill, et rien d'autre. Il semble que les seuls journalistes éclairés au pays soient ceux de notre bon vieux *Globe and Mail* qui ont dit que le Sénat avait adopté le bill, ce qui prouve leur grande confiance dans le Sénat. Le bulletin de nouvelles a été entendu partout au pays, et, à toutes fins pratiques, personne n'accordera la moindre attention aux propos qu'ont échangés ici ce matin le leader du gouvernement et le leader de l'opposition.

La seconde chose qui m'inquiète est la rumeur très dangereuse que les travailleurs braveront la loi. Je ne sais pas si ce sont des personnes responsables qui tiennent ces propos, mais toujours est-il que le bruit court et cela m'inquiète. Il importe, je crois, que les sénateurs fassent savoir à la population canadienne qu'ils avaient de bonnes raisons de ne pas approuver le bill à l'aube mais qu'ils appuient à l'unanimité ce projet de loi.

L'honorable Jacques Flynn: Honorables sénateurs, j'aimerais dire quelques mots au sujet d'une observation du sénateur Buckwold. Je crois qu'il a mentionné que le rapport du comité qu'il a co-présidé favorisait l'intervention du Parlement quand l'intérêt du public est en jeu. J'espère qu'il n'en conclut pas que nous devrions toujours adopter une mesure spéciale. Il devrait exister un mécanisme quelconque pour s'assurer que le Parlement ne règle pas les problèmes de ce genre d'une façon différente à chaque fois, et pour éviter que nous ne soyons saisis à chaque session de cinq ou six bills traitant de situations d'urgence.

Le Code du travail, ou une loi quelconque s'appliquant à ces cas, devrait prévoir des moyens d'empêcher cela. Je suis d'accord avec le sénateur Roblin pour dire qu'il y a des problèmes dans ce secteur particulier, mais ce n'est pas le seul secteur qui a nécessité l'intervention du Parlement.